

La carte de commerçant ambulant



Depuis le 10 mars 2010, le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort est compétent :

1. Pour recevoir et traiter les demandes de :

- Délivrance
- Renouvellement de carte de commerçant ambulant
- Mise à jour

2. Uniquement si votre domicile personnel se trouve dans le Territoire de Belfort.

3. Exclusivement pour les activités commerciales.

4. Pour la remise en main propre de la carte de commerçant ambulant.

1. OBTENTION – RENOUELEMENT ET MISE À JOUR DE LA CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

La première demande de carte peut se faire lors d'une formalité de création d'entreprise (sur rendez-vous) ou après que la personne ait été immatriculée au RCS.

La demande de renouvellement d'une carte doit être effectuée sur rendez vous au CFE **AU PLUS TARD 3 semaines** avant la date d'échéance de la carte.

La demande de mise à jour d'une carte doit être précédée d'une mise à jour de votre situation (formalité de modification) afin d'obtenir votre nouvel extrait Kbis ou Avis de Situation INSEE (auto-entrepreneur).

Pour toute demande, le CFE vous adressera :

- Un récépissé de dépôt de dossier complet
- Un certificat provisoire permettant l'exercice de l'activité ambulante d'une durée de validité d'un mois non renouvelable

Coût : 15 € TTC

Le CFE vous remettra en main propre votre carte de commerçant ambulant dans un délai d'un mois à compter de la date mentionnée sur le récépissé de dépôt de dossier complet.

2. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

Toute nouvelle carte émise à compter du 10 mars 2010 aura une durée de validité de 4 ans.

3. PERTE – VOL – DÉTÉRIORATION DE LA CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT


3.1. En cas de perte ou de vol de la carte de commerçant ambulant, le CFE délivrera un duplicata de celle-ci sous réserve de la fourniture des pièces suivantes :


- Une copie d'une pièce d'identité
- En cas de **perte** : une attestation sur l'honneur de perte de la carte
- En cas de **vol** : un récépissé de déclaration de vol effectuée auprès du Commissariat ou de la Gendarmerie

3.2. En cas de détérioration de la carte, le CFE délivrera un duplicata de la carte sur présentation de la carte détériorée


Le coût et les délais de réalisation de la nouvelle carte seront identiques à ceux d'une demande initiale.

4. VOUS CRÉEZ UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE COMMERCE AMBULANT

 Liste des pièces à fournir

 Liasse CERFA P0




 Liasse CERFA « Déclaration préalable d'une activité commerciale ambulante »

 Modèle de pièces :



- Attestation de non condamnation
- Attestation de délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens
- Choix du régime d'imposition

- Choix des caisses maladie et retraite
- Dossier ACCRE
- Demande de domiciliation au propriétaire (si créateur locataire)



5. VOUS CRÉEZ UNE AUTO ENTREPRISE DE COMMERCE AMBULANT

-  Liste des pièces à fournir
-  Liasse CERFA POAE,
-  Liasse CERFA « Déclaration préalable d'une activité commerciale ambulante »

6. VOUS SOUHAITEZ METTRE A JOUR VOTRE CARTE DE COMMERCE AMBULANT

-  Liste des pièces à fournir MAJ carte commerçant ambulant EI et AE
-  Liasse CERFA « Déclaration préalable d'une activité commerciale ambulante »

7. VOUS SOUHAITEZ RENOUVELEZ VOTRE CARTE DE COMMERCE AMBULANT

-  Liste des pièces à fournir renouvellement carte commerçant ambulant EI et AE
-  Liasse CERFA « Déclaration préalable d'une activité commerciale ambulante »

8. OBLIGATION D'OBTENTION D'UNE CARTE DE COMMERCE AMBULANT

-  CNS – Tableau récapitulatif